

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : Renouvellement du poteau d'incendie n°19 - Rue des Poiriers**

Le Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée le 16 janvier 2023 par la société SUEZ EAU France Est, Chemin des Luminaires à CHARNAY LES MACON pour renouvellement du poteau d'incendie n°19, Rue des Poiriers 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier,

**ARRÊTE**

Article 1 : Le 6 février 2023, la chaussée sera rétrécie pour permettre le renouvellement du poteau d'incendie n° 19, Rue des Poiriers. Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 : La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre et à la charge de SUEZ EAU France jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle de la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3 : SUEZ EAU France Est effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 4 : SUEZ EAU France Est, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 18 janvier 2023.

Pour le Maire empêché,



Bernard PILARSKI,